

La conspiration est donc évidente, et on ne peut, sans apostasie, refuser de prendre la défense de ces droits inaliénables. Pour lutter avantageusement, il faudrait de l'union et de l'entente, et malheureusement nous sommes plus divisés que jamais. La nationalité canadienne est, pour ainsi dire, partagée en deux camps, qui se font une guerre à mort, au lieu de travailler de concert à la conservation de tout ce qui nous est cher, et à rendre notre province, en particulier, heureuse et prospère, par une politique honnête avant tout et agricole par dessus tout. Ce n'est pas la guerre qu'on lui fait qui met son avenir en danger. Ce sont nos divisions, l'esprit de parti, la fausse direction et les scandales donnés au peuple qui, somme toute, est encore bon, par un trop grand nombre de ceux qui appartiennent à la classe dirigeante. Nous avons encore foi dans l'avenir, malgré tout; la Providence nous a protégés et nous protégera encore sans doute, mais n'oublions pas qu'elle n'est pas tenue de multiplier les miracles à l'infini pour nous empêcher de consommer notre ruine.

Terminons par la reproduction d'une lettre de l'évêque de Nancy. C'est par cette fermeté qu'on sauve partout les positions menacées :

« Après avoir accusé réception au ministre de la lettre par laquelle il l'avise de la détermination du gouvernement, l'évêque ajoute :

» Je pourrais réfuter victorieusement les raisons sur lesquelles vous essayez d'appuyer cette détermination ; mais je sais que toute démonstration est inutile, et il ne convient pas à ma dignité de la tenter.

» C'est un très grand honneur pour moi de subir une pareille mesure pour la défense des droits de l'Eglise et de la liberté des consciences. Je puis d'ailleurs me rendre ce témoignage que je n'ai pas cessé de défendre ces droits et ces libertés depuis que je suis évêque.

» Je ne suis pas riche personnellement, il s'en faut, et la mense épiscopale de Nancy me coûte mille francs par an. Mais je répète avec plus d'énergie que jamais ces paroles que j'ai publiées deux fois pendant ces derniers jours : « Je déclare en face de mon pays » que je ne courberai pas la tête devant les iniquités sacrilèges qui » désolent nos églises en entravant la liberté de la prédication » chrétienne, et sous la honte de la servitude qu'on veut nous imposer. Je déclare que je ferai entendre jusqu'à mon dernier souffle » la protestation de mon devoir, des droits sacrés que je suis » chargé de défendre, de la justice et de la liberté.

» Recevez, M. le ministre, l'assurance de ma haute considération.»